

Des orientations budgétaires 2012 plutôt sereines, malgré la crise

Résultat d'une gestion rigoureuse, le Conseil général préserve certaines marges d'action au service de l'Aube

- ▶ endettement très contenu,
toujours plus inférieur aux moyennes nationales
- ▶ autofinancement restauré
- ▶ rythme élevé d'investissement retrouvé
- ▶ le tout, sans hausse du taux d'imposition

**Affirmation, pour plusieurs années,
d'une forte politique
de valorisation du patrimoine historique et culturel**
▶ 2012, année des Templiers.

Dans l'Aube comme ailleurs, l'année 2012, on le sait déjà, sera marquée par :

- la crise économique et financière,
- des incertitudes toujours plus fortes sur les ressources des collectivités
- le risque d'augmentation des dépenses sociales.

Malgré ces perspectives difficiles, le Conseil général de l'Aube présente des orientations budgétaires bien plus favorables que dans la plupart des départements.

Alors que beaucoup ont des difficultés à se financer, les indicateurs « Aube » restent plutôt favorables.

On mesure là, **le résultat de la traditionnelle politique de maîtrise des coûts** de fonctionnement – politique encore renforcée, en 2010, avec l'adoption du « **plan de sauvegarde** » des finances.

► **L'endettement, à l'aube de 2012, reste toujours très contenu, Plus encore que d'habitude, il est inférieur aux moyennes nationales** (moins 55 % d'écart avec la moyenne de l'ensemble des départements et moins 54 % par rapport à la moyenne des départements de population équivalente)

► **L'autofinancement**, après une légère érosion, va retrouver un niveau supérieur à 31 M€

► **L'investissement retrouve un rythme élevé, autour de 70 M€.**Cela permettra au Conseil général de poursuivre son action en faveur du développement économique et de l'attractivité du territoire : démarrage des opérations d'électrification de la liaison ferroviaire Paris-Troyes, construction de l'hôtel du département / centre de congrès, construction d'un bâtiment destiné à l'école d'ingénieurs EPF, deuxième extension de l'Université de technologie de Troyes (UTT).

► Le tout, **sans hausse du seul taux d'imposition sur lequel le Conseil général peut encore intervenir : la taxe foncière**, qui représente moins de 20 % des recettes de fonctionnement.

Le patrimoine historique et culturel, axe majeur de la politique d'image et de notoriété du département

**► Un thème nouveau proposé chaque année
pour stimuler les initiatives locales, animer le territoire,
et renforcer l'attractivité de l'Aube**

Analysant le succès d'événements tels que *Le Beau XVI^e* en 2009 ou l'exposition « *Champagne !* » de 2011, le Conseil général est plus que jamais convaincu que :

- l'Aube a une formidable carte à jouer avec la richesse de son patrimoine historique et culturel,
- si la collectivité départementale est là pour « donner l'élan » en initiant des actions-phare, le succès ne peut venir, ensuite, que de la mobilisation d'un maximum d'acteurs, en tous domaines (tourisme, enseignement, associations culturelles et autres, communes, etc.).

Pour cela, il est indispensable d'anticiper.

La richesse de la programmation et l'efficacité de la promotion en dépendent...

Le Conseil général propose ainsi, pour les années à venir, divers thèmes dont il espère qu'ils seront suffisamment fédérateurs pour

- susciter des initiatives locales, développer des animations sur l'ensemble du territoire,
- renforcer l'identité départementale (en permettant aux habitants de connaître et de s'approprier divers pans de leur patrimoine),
- renforcer l'image et l'attractivité de l'Aube, en particulier auprès des touristes.

2012 : les Templiers.

2013 : le vitrail

2014 : la campagne de France

2015 : Clairvaux

► 2012 : les Templiers.

Le 700^e anniversaire de la dissolution de l'ordre du Temple sera l'occasion de rappeler les liens étroits entre le territoire et les origines de l'ordre (fondation par Hugues de Payns, rédaction de la règle de l'ordre au concile de Troyes de 1129, etc.).

Les services du Conseil général et du comité départemental du tourisme sont d'ores et déjà mobilisés. En lien avec divers partenaires (Inspection académique, etc.), ils travaillent à une programmation d'animations diverses autour d'un « cœur » constitué d'une exposition des Archives départementales et nationales, et d'un programme de conférences.

L'événement doit faire la lumière sur les toutes dernières connaissances

Il doit également permettre d'intéresser un large public autour de l'épopée de ces moines-chevaliers du Moyen Âge

► 2013 : le vitrail

Avec une collection exceptionnelle du Moyen Âge au XXe siècle, l'Aube peut être considérée comme « le conservatoire national du vitrail ».

Alors que l'Hôtel-Dieu, à Troyes, est pressenti pour accueillir un centre du vitrail, dès 2013 un de ses bâtiments (à l'angle du quai des comtes de Champagne et de la place du préau) accueillera une exposition, permanente, « de préfiguration » du projet.

Cette exposition devra révéler au grand public (de l'Aube et d'ailleurs) la place majeure du département dans le domaine du vitrail.

Elle pourrait être accompagnée de la mise en place d'ateliers dans les salles voûtées de la chapelle de l'Hôtel-Dieu, ainsi que d'une exposition temporaire sur les vitraux du XIX^e.

► 2014 : la campagne de France

A l'occasion du bicentenaire de la campagne de France, l'Aube ne saurait se priver du pouvoir d'attraction important qu'exerce aujourd'hui encore, l'épopée napoléonienne – inscrite dans l'histoire de tous les pays européens.

Comme certains hauts lieux de la campagne de France se situent en Champagne – y compris sur le territoire de l'Aube -, le département pourrait s'inscrire dans la démarche de création d'un itinéraire historique et touristique initié par l'association marnaise « 1814 Brie et Champagne ».

► 2015 : Clairvaux

L'idée est de s'associer et de donner un rayonnement fort aux événements déjà envisagés par l'association Renaissance de l'abbaye de Clairvaux – pour le 900^e anniversaire de la création de l'abbaye par saint Bernard.

Dématérialisation des procédures

L'Aube crée une société publique locale (SPL)

avec la Marne et les Ardennes

pour pouvoir continuer à offrir aux collectivités

des services de qualité - et à coût raisonnable

Depuis juin 2005, le Conseil général de l'Aube propose de nombreux services gratuits aux collectivités du département à travers le site www.collectivités-aube.fr : plateforme de dématérialisation des marchés publics, télétransmission des actes au contrôle de légalité et des flux comptables, parapheur électronique, archivage électronique, gestion des listes électorales, consultation du cadastre, etc.

Afin de respecter les règles de la concurrence, il est cependant apparu indispensable, au fil des ans, de créer un cadre juridique formel entre le Conseil général et les collectivités bénéficiaires. Il est notamment apparu nécessaire de demander une participation financière en contrepartie des prestations et services fournis – participation financière que le Conseil général a souhaité la plus raisonnable possible.

Comme les départements de la Marne et des Ardennes se sont, par ailleurs, montrés intéressés par les prestations offertes (et que d'autres collectivités pourraient l'être par la suite), il a fallu trouver une **solution garantissant** :

- **sécurité sur le plan juridique, en respect des règles de la concurrence,**
- **mutualisation de services de qualité,**
- **minimisation des coûts.**

Cette solution passe par la **création, au 1^{er} janvier 2012, d'une société publique locale (SPL), dénommée Xdemat, avec les conseils généraux de la Marne et des Ardennes.** Les collectivités désirant bénéficier des prestations de dématérialisation devront désormais devenir membre de la SPL (en acquérant une seule action estimée à 15,50€).

La participation financière annuelle qui leur sera demandée a été calculée au plus juste, et au prorata du nombre d'habitants :

Collectivité	Tarif HT /an
Moins de 200 habitants	75 €
Entre 201 et 500 habitants	150 €
Entre 501 et 2 000 habitants	300 €
Entre 2 001 et 5 000 habitants	600 €
Entre 5 001 et 20 000 habitants	1 200€
Entre 20 001 et 50 000 habitants	3 000€
Commune ou groupement le plus de 50 001 habitants	
Département ou région	5 000 €

Barème pour pouvoir bénéficier des 2 services « plate-forme de dématérialisation des marchés publics » et « télétransmission des actes au contrôle de légalité »